

## UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe les conseillers qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## FISCALITE : VOTE DES TAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 7 voix contre dont 2 procurations (Monsieur Jean-Marc BOURINET, Mme Jane HUMBRECHT, Mme Valérie CHARMONT, Mme Stéphanie FARINHA et procuration de Mme Cindy GOGNIAT, Mme Corine KOS Corine et procuration de Mme Emilie RICH) fixe les taux des contributions directes pour l'année 2022 comme suit :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	21.79 %	22.23 %
Taxe foncière (non bâti)	49.34 %	50.33 %

## INDEMNITE DES ELUS : TABLEAU RECAPITULATIF

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités des élus conformément à l'Article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	270 905,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	111 769,36
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	159 136,06
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 881,75

## BUDGET 2022

Le conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes	: 538 436.00 €
Section d'investissement : dépenses et recettes	: 552 526.45 €

Le budget est voté par chapitre pour les deux sections.

## ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2023

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes présenté » proposé par l'ONF pour l'année 2023 pour une surface totale de 5.11 ha et un volume prévisionnel de 86 m3

## PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal valide la poursuite de l'opération « rénovation de l'éclairage public entamée en 2021 selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Rénovation Eclairage Public (LED)	50 572.41	60 686.89
<b>TOTAL</b>	<b>50 572.41</b>	<b>60 686.89</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
FCTVA (taux = 16,404)	16.404	9 955.08
<b>Subventions</b>		
Syndicat Electricité 250€ par point lumineux 72*250		18 000.00
REGION C.E.E 50*72		3 600.00
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>29 131.81</b>